



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

12 | 2002

« Comme la lettre dit la vie »

Ephémérité est-il français ?

Marie-Françoise Mortureux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/1304>

DOI : 10.4000/linx.1304

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2002

Pagination : 195-202

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Marie-Françoise Mortureux, « *Ephémérité est-il français ?* », *Linx* [En ligne], 12 | 2002, mis en ligne le 10 octobre 2012, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/1304> ; DOI : 10.4000/linx.1304

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

Ephémérité est-il français ?

Marie-Françoise Mortureux

- 1 Quel enseignant ne s'est pas un jour posé la question de savoir s'il devait accepter ou sanctionner l'occurrence, dans une production d'élève, d'un mot « nouveau » ou « rare », tel « éphémérité »... Un tel mot est « bien formé », son emploi dans la phrase est conforme aux règles de la morphosyntaxe, et vaut bien l'équivalent incontestable « caractère éphémère ». Mais il est absent « du dictionnaire »...¹
- 2 La question revient à savoir ce que « français » veut dire ici : conforme à certains usages, ou conforme aux règles de la langue, dont tout enseignant, linguiste ou non, postule l'existence. Et elle vaut pour tout néologisme...
- 3 En consultant quelques travaux d'auteurs spécialistes de grammaire et linguistique tels que Domergue, Saussure, Guilbert, Rey-Debove, Corbin, et les travaux des Terminologies actuels (Depecker), on s'aperçoit que l'articulation entre le système et l'usage, ou les usages, discursif(s) reste une difficulté : si le néologisme est à l'origine un fait de discours, en soi plus ou moins individuel², instable et éphémère, quelles sont ses relations avec le système de la langue ? La question se pose aussi bien dans la perspective de sa genèse que de son devenir. Or elle n'apparaît pas vraiment posée comme telle, bien qu'on relève dans la plupart des études des traces, plus ou moins explicites selon les cas, des réflexions qu'elle suscite. En s'attachant plus particulièrement à quelques textes, on comprendra mieux la démarche linguistique sur ce point.

Néologismes en tout genre

- 4 Sans reprendre au fond le débat sur la définition du concept de *néologisme*³, je me contente de rappeler la formule proposée naguère par J. Rey-Debove, qui voit dans le néologisme « un mot récemment utilisé dans les échanges, et absent des corpus métalinguistiques ». Un corpus de néologismes récents – relevant de cette définition – extraits majoritairement dans la presse écrite de 1997 à 2000 illustre autant la créativité lexicale contemporaine de ce genre de discours, que la diversité de ses créations. En voici quelques exemples :

1.	Le président, dit-on à l'Élysée, ne se laissera pas imposer une « renécotisation ». Comme René Coty... (<i>Le Monde</i> , 30/11 – 1/12/97). La majorité « voynetiste » est à l'aise. (<i>Le Monde</i> , 1-2/02/98).
2.	Welcome sur « Babel-Web ». Un service de traduction gratuit et instantané lève la barrière de la langue sur Internet : de l'anglais à l'allemand, à l'espagnol, au français, à l'italien ou au portugais et vice-versa. (<i>Le Monde</i> , supplément audiovisuel, semaine du 29/12/97 au 04/01/98).
3.	La « blaxploitation » a représenté une tentative unique de créer un monde noir, au moment où la communauté afro-américaine s'affirmait sur le plan économique et politique. (<i>Le Monde</i> , 2 avril 1998, propos de Quentin Tarantino évoquant son adolescence à Los Angeles : j'ai connu le cinéma noir, les films de <i>blaxploitation</i> . [...] j'imaginai un « Black Broadway », une portion de la ville que l'on pourrait baptiser « Black Hollywood ».[...] La <i>blaxploitation</i> a commencé à battre de l'aile à partir de 1976.[...] Aujourd'hui, je m'aperçois que [voir ci-dessus la phrase mise en encadré dans l'article]. [...] Un autre aspect passionnant de la <i>blaxploitation</i> résidait dans la manière dont le genre détaillait le comportement du criminel... [...] C'était un discours tout à fait nouveau au cinéma, et curieusement, depuis la disparition de la <i>blaxploitation</i> , personne n'a pris cette place. [...] les films de <i>rednecks</i> des années 70, les Blancs pauvres du sud, les <i>hillbillies</i> , sont des dérivés blancs des Noirs de la <i>blaxploitation</i> , avec leur propre culture, [...] La <i>blaxploitation</i> a rencontré un succès considérable...)
4.	Il [le vieillissement de la population] nous conduirait à une économie « gérontocentrique » [...]. Nous devons faire le choix d'une économie « juvénocentrique » : le premier esprit d'entreprise, c'est la paternité et la maternité. (<i>Le Monde</i> , 11/06/98).

Analyses linguistiques aux prises avec la néologie

- 5 Une lecture superficielle et rapide de cet extrait suffit pour vérifier une observation qui frappe quiconque s'est trouvé confronté, volontairement ou non, à un corpus assez vaste de « néologismes » : les uns, régulièrement formés sur les règles de morphologie connues, ne posent guère de problème d'analyse, tandis que d'autres, empruntés ou « créés » de diverses façons par tel ou tel énonciateur, semblent étrangers au système linguistique dont relève le discours où ils fonctionnent. Ici, des mots, tel *voynetiste* ou *gérontocentrique*, apparaissent certes nouveaux, mais sont immédiatement reconnus comme des produits réguliers de règles morphologiques très productives, intégrant donc un paradigme abondant ; d'autres (*renécotisation*, *babel-web*, *blaxploitation*) suscitent l'étonnement, amusé ou irrité suivant l'idéologie linguistique du récepteur. Car les locuteurs en général manifestent des réactions contrastées à ce phénomène - les uns y voyant la mort de la langue, les autres au contraire la preuve de sa vitalité. On se lasse vite de collectionner les jugements hâtifs portés sur telle ou telle nouveauté, dont l'ensemble témoigne d'une grande méconnaissance des phénomènes linguistiques, car on y relève aussi bien l'éloge d'emprunts peu assimilables par le français que la condamnation de mots parfaitement réguliers⁴.

- 6 Simultanément, on remarque la facilité avec laquelle s'interprètent ces discours, quelle que soit l'originalité apparente des mots qu'ils contiennent. Certes, le contexte discursif et situationnel joue un rôle important dans l'interprétation de ces mots ou « candidats-mots » - puisqu'il est fort probable que nombre d'entre eux, qui ne se lexicaliseront pas, resteront des faits de discours. Cependant, il est remarquable qu'aucun d'entre eux ne résiste totalement à une analyse morphologique, au terme de laquelle se dégagent des « ressemblances »⁵ avec les lexèmes conventionnels. Ainsi, la désignation expressive et ludique d'Internet (emprunt, employé le plus souvent en nom propre, parfois en nom commun) par « babel-web » résonne-t-elle aux oreilles de bien des Français comme un écho de Babel-Oued ; et ce surnom se décompose clairement en deux morphèmes bases : le second est un emprunt récent à l'anglo-américain, le premier est dérivé du nom propre Babel, et cette base de dérivation est attestée en français depuis plus d'un siècle, comme en témoigne l'article correspondant du *PRE* :

babélisme n. m.

• 1866 ; de *Babel*

◆Didact. Caractère d'un discours formé de mots appartenant à des langues diverses. — Jargon incompréhensible.

- 7 On peut ajouter que le verbe « babéliser », absent de la première édition de cet ouvrage (1996) se rencontre aujourd'hui.
- 8 Il est clair que ces créations, si originales soient-elles, ne sont pas entièrement étrangères à la compétence linguistique d'un francophone.
- 9 La frontière entre des néologismes qui seraient réguliers (relèveraient du système) et d'autres (corps étrangers ?) devient encore plus floue si l'on prend garde de ceci : la régularité morphologique n'a jamais garanti le succès sociologique d'un mot, indispensable à sa lexicalisation, tandis qu'à l'inverse des créations originaires extérieures au système (emprunts, siglaison, mots-valises) font fortune et s'y intègrent, soit comme bases de dérivation, soit comme modèles de formation ; et ce genre d'assimilation n'est pas récent : qui, hormis les linguistes spécialistes de diachronie, prennent garde que des mots comme *complication* et *orchestration*, décomposables aujourd'hui de façon identique, ont été, l'un emprunté tel quel au latin, et l'autre dérivé en français sur le modèle latin, comme le rappelle le *PRE* ?

complication n. f.

• 1377 ; bas lat. *complicatio*, de *complicare* → compliquer

orchestration n. f.

• 1836 ; de *orchestrer*

- 10 Autre exemple : la troncation non morphématique fournissant des bases de composition est aujourd'hui extrêmement productive (témoin, parmi d'autres, le paradigme des composés en *cyber-*, qui s'enrichit constamment⁶). La productivité de la composition actuelle, à partir de deux (ou plus) bases tronquées, (type *caméscope* pour *camé(ra-magnéto)scope*) a conduit Fabienne Cusin-Berche à proposer le terme de « compocation » (« compo (sition-tron)cation ») pour en rendre compte (Cusin-Berche 1999). C'est un mode de formation relativement récent en français.
- 11 Autrement dit, on ne peut tracer de frontière nette entre néologismes réguliers, relevant des règles morphologiques et sémantiques de formation des mots, et autres créations, qui seraient irréductibles au système.
- 12 De fait, certains aspects des néologismes suggèrent que la création d'un mot « nouveau » reste en général sous la dépendance (plus ou moins étroite) du système linguistique de

son auteur ; et, inversement un emprunt, s'il se diffuse, s'intègre au système emprunteur, dont il modifie l'organisation sémantique, mais aussi, le cas échéant, le système morphologique. Le phénomène néologique implique donc une articulation originale – et problématique ? – entre langue et discours, entre système et locuteurs.

Néologie et linguistique dichotomique

- 13 L'émergence de ce problème se repère dans les travaux de linguistes sur la néologie et/ou les néologismes.

Domergue et le JLF (1784-1795)

- 14 Le grammairien Domergue s'est trouvé vivre des événements propres à favoriser le changement linguistique. Les débats des amateurs de la langue française, regroupés dans la Société des amateurs de la langue française fondée par lui en 1791, nourrissent le *Journal de la langue française (JLF)* qu'il dirige. Le vocabulaire tient une place importante dans leurs préoccupations, et s'y consacrent les membres du Comité de néologie, rebaptisé Comité de nomenclature. Leurs opinions ne revêtent pas la forme d'un traité, mais consistent, à destination de leurs lecteurs et correspondants, les commentaires et jugements suscités par les néologismes qui viennent à leur connaissance.
- 15 Ce n'est pas à travers le couple *néologie/néologisme*, comme aujourd'hui, que peut se formuler la question qui nous occupe ; à l'époque, en effet, les deux termes s'opposent comme un « abus » à un « art » : opposition résumée ainsi par l'Académie (1762) : « La Néologie est un art. Le Néologisme est un abus. ». L'affirmation est reprise et précisée par Beauzée dans l'*Encyclopédie méthodique* (1785) : « La Néologie a ses principes, ses lois, ses abus ; & c'est par l'abus qu'elle dégénère en Néologisme. » Le partage entre règle et abus renvoie lui-même, semble-t-il, à un jugement d'ordre stylistique autant que linguistique. Car la néologie elle-même est constamment définie comme : « Invention, usage, emploi de termes nouveaux, ou de termes anciens dans un sens nouveau. » (DA 1762).
- 16 La néologie désigne donc aussi bien la création que l'emploi de mots nouveaux, c'est-à-dire leur diffusion. Ainsi la différence entre l'opération linguistique qui crée un signe, et l'opération sociolinguistique qui l'emploie et le diffuse n'est pas signalée.
- 17 Cependant, les règles de la néologie – le bon usage des néologismes – sont explicitées : le mot créé doit répondre à trois critères, qui sont : la nécessité, l'analogie et l'euphonie. Le premier est sociolinguistique, mais les deux autres seraient linguistiques : illustré par le verbe *possibiliser*, l'analogie évoque ce que nous appelons la motivation :

Analogie. Un mot est l'image d'une idée ; il doit donc la présenter à l'esprit de la manière la plus claire ; l'analogie est un flambeau lumineux. Dès que vous savez, par exemple, ce que signifie [...] *iser*, dans la composition des mots usuels, vous savez ce qu'il [...] signifie [...] dans la composition des mots nouveaux. [...] La terminaison *iser* exprime l'idée de *rendre* ; immortaliser, rendre immortel ; [...] *possibiliser* doit donc signifier rendre possible. L'analogie ne laisse aucun doute sur le sens de ce mot. Mais en a-t-on besoin ? On me répondra qu'oui, qu'il est mieux d'exprimer par un seul signe ce qu'on n'exprimoit que par deux. Et je conviendrai que, si ce n'est pas là un besoin de la plus grande urgence, c'est du moins un besoin de précision, un besoin d'agrément.

Dérivation d'une langue polie. Le *possibilis* des latins nous a fourni *possible*, *possibilité* ; pourquoi ne nous fourniroir-il pas *possibiliser*, qui a déjà le double avantage d'un besoin quelconque et de l'analogie.(1791).

- 18 Un autre mot, *illogique*, avait déjà été approuvé (en 1787) au motif de l'analogie avec *illégitime*, *illégal*, *illimité*, *illicite*. Mais *romantique* est rejeté comme contraire aux règles de dérivation :

- *Romantique* est un mot nouveau ; la terminaison *ique* signifie *qui a rapport à, propre à* ; un pays romantique est un pays propre aux idées que réveillent les romans. La terminaison *esque* a la même signification, avec une teinte d'improbation : des sentiments romanesques sont des sentiments exagérés comme ceux des héros de roman. On a bien fait de vêtir d'habits différents des idées différentes. Mais la dérivation est-elle observée ? On écrit roman sans t ; toute la famille de ce mot rejette cette lettre qui lui est étrangère. On dit romance, romancier, romanesque, langue romane ; il me semble qu'on devrait dire *romanique*. Je croirois que romantique nous a été donné par une femme qui ne savoit pas l'orthographe⁷ ; si je ne savois pas qu'il nous vient du romantique des anglois ; mais romantique signifie romanesque. Marmontel, ou tout autre écrivain instruit des procédés de la langue, n'auroit pas introduit dans cette famille un enfant marqué du sceau de l'illégitimité.

- 19 Cela dit, l'analyse des deux mots mêle appel à la morphologie française et à des langues étrangères, latin et anglais...
- 20 Quant à l'euphonie, elle ne semble pas se confondre avec la conformité à ce que la linguistique moderne a défini comme le système phonologique, car elle est invoquée pour justifier la condamnation de *syndicque*, féminin de *syndic* (titre du premier magistrat de la République de Genève), alors que les deux mots sont homophones !
- 21 Quant aux locuteurs auteurs de néologismes, leur rôle n'est évoqué que sous l'angle de la légitimité : si on trouve d'abord rappelée la mission accordée « au génie » d'enrichir les langues (« Que serait notre langue, que seraient toutes les langues sans le souffle inspirateur et fécond du génie ? »), l'esprit révolutionnaire inspire peut-être cette affirmation de 1791 :
- Il est permis à qui que ce soit d'émettre des mots nouveaux, de donner des acceptions nouvelles aux mots anciens, en se conformant aux règles de la néologie qu'il ne faut pas confondre avec le néologisme.

- 22 C'est là une position assez proche, sans doute, de la nôtre. A cela près que la définition des règles de la néologie demeure bien floue, faute d'une description linguistique explicite, en particulier dans le domaine de la morphophonologie.

Saussure et le CLG

- 23 On pourrait considérer comme définitivement résolue par Saussure dans son *Cours* la question théorique de la relation entre langue et discours dans la néologie. En effet, le concept d'analogie, qui intervient selon lui dans le changement phonétique, reçoit une définition assez large pour s'appliquer aux néologismes bien au delà des exemples de dérivation régulière qu'il cite lui-même :
- L'analogie suppose un modèle et son imitation régulière. Une forme analogique est une forme faite à l'image d'une ou plusieurs autres d'après une règle déterminée. (p. 221).

Plus loin, il insistera :

- On ne peut pas dire d'avance jusqu'où s'étendra l'imitation d'un modèle, ni quels sont les types destinés à la provoquer. Ainsi ce ne sont pas toujours les formes les

plus nombreuses qui déclenchent l'analogie.[...] Souvent deux ou trois mots isolés suffisent pour créer une forme générale... (p. 222-223).

- 24 Il est donc parfaitement prévisible qu'apparaissent dans les discours non seulement des dérivés « réguliers », mais non encore attestés, tel « indécorable », mais aussi des séries de mots valises, de sigles, de composés formés de tronctions, à partir du moment où un seul exemplaire a été soit emprunté, soit « inventé ».
- 25 L'analogie, qui est bien présentée, à la suite de l'école néo-grammairienne, comme « le grand facteur de l'évolution des langues, le procédé par lequel elles passent d'un état d'organisation à un autre » (p. 223), est, comme on le sait « tout entière grammaticale et synchronique. » (p. 228). Car, si l'apparition d'une nouveauté dans un discours est, pour Saussure « l'œuvre occasionnelle d'un sujet isolé », c'est-à-dire appartient à la parole (p. 227), sa reprise et son imitation éventuelle relèvent du principe de l'analogie, et par conséquent deviennent des faits de langue. D'où l'image de la langue « cette robe couverte de rapiécages faits avec sa propre étoffe » (p. 235). Aussi pourrait-on étendre à toutes les imitations d'innovations (et pas seulement aux dérivés réguliers) l'affirmation selon laquelle leur « réalisation dans la parole est un fait insignifiant en comparaison de la possibilité de le former. » (p. 227).
- 26 La langue est donc dotée d'une propriété au terme de laquelle non seulement elle s'enrichit d'unités dont elle contenait les constituants, mais encore elle assimile et recycle, en quelque sorte, des éléments extérieurs, accidentellement apparus dans les discours. En ce sens, seule la lexicalisation d'un emprunt serait une innovation linguistique, sa première occurrence et sa diffusion relevant des discours.

Guilbert et La créativité lexicale (1975)

- 27 Aussi la démarche de L. Guilbert peut-elle surprendre. Il commence en effet par affirmer :
- la néologie lexicale se définit par la possibilité de création de nouvelles unités lexicales, en vertu des règles de production incluses dans le système lexical. On pourrait donc concevoir cette étude comme la définition de ces virtualités. (p. 31).
- 28 Ce qui est conforme à un projet qui s'inscrit dans la mouvance des modèles génératifs, auxquels il emprunte le concept de créativité.
- 29 Mais, quelques pages plus loin, il va proposer une typologie de la néologie qui, en première instance oppose « deux types de créativité lexicale » (p. 40), qui sont respectivement la « néologie dénomminative » et la « néologie stylistique ». Or cet étiquetage relève de la fonction sociolinguistique et rhétorique des néologismes en discours.
- 30 Cependant, les propos qu'il tient sur la néologie dénomminative font penser, en l'absence d'exemples, à l'usage, fréquent en terminologie, de chercher des noms, des « termes », qui soient motivés :
- dans son principe, la néologie de dénomination vise à une exacte adéquation du nom avec l'objet ou le concept, à éviter toute ambiguïté dans la désignation. C'est pourquoi celle-ci tend à une certaine description de la chose désignée que l'on peut constater dans les nomenclatures scientifiques où les formes de dénomination par un des nombreux types de composition sont très fréquentes. (p. 40).
- 31 Face à elle, la néologie stylistique serait liée à l'originalité profonde du sujet parlant, à sa faculté de création verbale, à sa liberté d'expression, en dehors des modèles reçus ou contre les modèles reçus (p. 41).

- 32 Il s'agirait donc bien d'opposer des créations dont la production serait « gouvernée par les règles » (Bastuji 1974) à d'autres, dont le principe même ne résiderait pas dans la langue, mais dans la parole irréductiblement originale d'un sujet. Quitte à ce que cette innovation, si elle est reprise par la communauté, s'inscrive dans la langue et puisse y servir de « modèle ». Cela n'aurait rien de profondément différent de la position saussurienne sur l'analogie, n'était l'apparition d'une troisième forme de néologie, qui est précisément illustrée par l'*indécorable* de Saussure :

Par opposition aux néologismes de dénomination ou néologismes de chose, aux néologismes de parole ou néologismes d'auteur, on peut enfin distinguer des néologismes « de langue ». Nous entendons par là des formations verbales qui ne se distinguent nullement des mots ordinaires du lexique au point qu'ils ne se remarquent pas lorsqu'ils viennent à être employés pour la première fois. Le modèle en est fourni par l'exemple choisi par F. de Saussure pour illustrer comment le fonctionnement des éléments de construction, préexistant dans le système de la langue, peut donner lieu à l'apparition d'un terme nouveau : **indécorable**. (p. 43).

- 33 En définitive, on ressent, certes, un flottement entre deux approches : l'une, linguistique, opposant à des néologismes « réguliers », c'est-à-dire produits en application de règles productives, des créations « originales », et l'autre, sociolinguistique, prenant en compte la fonction discursive des mots créés ; les deux points de vue se parasitent l'un l'autre, et l'articulation entre les deux aspects (linguistique/rhétorique) de la création lexicale reste implicite.
- 34 De même, la question des relations entre la langue et le discours, ou – en reprenant les termes de Saussure – entre le système et la masse parlante, se trouve abordée en deux passages distincts, non explicitement reliés : d'abord, à propos de la néologie stylistique, dont le caractère éventuellement « aberrant [...] par rapport au lexique commun » est reconnu (p. 42), avant de susciter le commentaire suivant :

Cependant, le néologisme qui est voulu, personnel, destiné, par là même, à choquer quelque peu les autres, est exposé aussi à la loi de diffusion par le langage. On ne peut exclure que telle création poétique et « littéraire » ou telle production argotique puisse devenir un terme du lexique de la langue, une fois adoptée par un public plus ou moins large. En définitive, tout mot créé par un locuteur quelconque, dès sa création, recèle une virtualité d'extension dans la communauté, dans son ensemble ou dans certaines zones de la communauté. (p. 42).

- 35 C'est encore de cela qu'il s'agit dans la section suivante du chapitre 1 de l'ouvrage, consacrée à « l'acceptabilité du néologisme ». Adoptant une perspective résolument sociolinguistique et historique, L. Guilbert propose une définition sociale de la norme lexicale, norme sociale et évolutive dont il affirme en conclusion :

Il existe bien une norme lexicale, et [...] elle est essentiellement de caractère social et idéologique, donc évolutive. (p. 53).

- 36 Louis Guilbert s'est donc heurté à la question centrale de la néologie : comment le changement lexical, provoqué par l'évolution de la société, s'articule-t-il avec le lexique, composant du système linguistique ? Mais il n'a pas consacré à cette articulation entre le système linguistique et les locuteurs qui en usent un exposé autonome et explicite, pourrait-on dire. L'ensemble des remarques que sa réflexion lui a suggérées se trouve éclaté, disséminé en plusieurs endroits de son étude, si bien que la solution qu'il envisage, sans doute proche de celle de Saussure, demeure « en filigrane ».

Josette Rey-Debove et la compétence morphologique (1998)

- 37 Dans *La linguistique du signe*, J. Rey-Debove évoque le « sentiment de l'usager et [sa] compétence morphémique » (p. 197), puis le « sentiment morphologique », avant de définir le concept de « compétence morphologique » (p. 252) :

D'autre part, on sait que les unités codées de la phrase, mots et locutions, ne sont pas opaques pour l'utilisateur. Tout comme l'usager d'une langue reconnaît le même mot dans des occurrences différentes, il reconnaît le même mot dans des unités complexes différentes : **pédale** dans **perdre les pédales** (alors même qu'il ne s'agit pas de cyclisme), **tourner** et **vis** dans **tournevis**. Entraîné par ces ressemblances au niveau du mot, l'usager perçoit de même les ressemblances plus fines : **prévoir/prédire**, **mélomane/pyromane**, etc. Autrement dit, il a une compétence morphologique qui est caractérisée non seulement par le repérage d'un mot simple dans un mot complexe, mais encore par celui d'un élément qui n'est pas un mot et qui est affecté d'un sens (morphème lié). Car l'usager est très sensible à la forme et a une propension naturelle (parfois excessive même) à affecter le même sens aux mêmes formes, par besoin d'ordre et de généralisation.

- 38 Ces termes de « sentiment, compétence », repris à la tradition générativiste, désignent le savoir subconscient des locuteurs sur leur langue, qui détermine leur usage discursif de cette langue. Porté par le repérage de segments identiques apparaissant dans un environnement variable sur la chaîne du discours, ce savoir n'est que la perception de la double organisation syntagmatique et paradigmatique de la langue, « une sensibilité fondamentale à la permanence et à la récurrence du signifiant, qui appelle un signifié nécessaire. » (p. 198).
- 39 Aussi les images fournies par ce sentiment morphologique sont-elles loin de se confondre avec la représentation morphologique construite par l'analyse linguistique ; c'est cette sorte de compétence qui est responsable, entre autres, des remotivations (*choucroute* lié à *chou*), et, d'une façon générale, de toutes les étymologies sauvages. Mais ces erreurs, relativement à une connaissance savante de la langue, procèdent du même désir, qui anime aussi la recherche scientifique, de réduire le désordre des apparences, d'établir des régularités dans le fouillis des formes. Le sentiment morphologique a partie liée avec l'analogie.
- 40 Appliqué à la néologie, il explique cette observation rappelée ci-dessus : le néologisme, si original apparaisse-t-il d'abord, se laisse le plus souvent réduire à la concaténation, selon des usages antérieurs, de segments (des morphèmes éventuellement tronqués) déjà identifiés ailleurs. Cette opération, généralement consciente au locuteur-récepteur, en situation de décodage, comme y insiste J. Rey-Debove, joue sans doute un rôle semblable à l'encodage :
- La nécessité de comprendre à tout prix développe chez les usagers d'une langue ces techniques de réduction : les appliquant aux mots inconnus, ils ne peuvent se dispenser de les appliquer aux mots connus. (p. 198).
- 41 Le résultat, c'est d'activer la capacité de fabriquer des mots à l'infini, avec des éléments extraits de mots déjà existants : ce qui s'observe facilement dans les discours contemporains. Cette « créativité lexicale » brille d'un éclat particulier dans les occurrences autonymiques de néologismes produits à des fins diverses : utilitaires (dénomination des nouveautés, francisation d'emprunts), scientifiques, ludiques⁸.

- 42 Bien entendu, cette créativité appelle une régulation, faute de quoi le « trésor » de mots communs à la communauté linguistique tendrait à se dissoudre en autant d'idiolectes plus ou moins divergents... Ce qui ne s'observe pas vraiment.
- 43 Reste que les dernières années du 20^e siècle ont vu la renaissance de la morphologie, dont témoignent d'abord les travaux, tant lexicographiques que théoriques, de J. Rey-Debove⁹.

Danielle Corbin et la morphologie associative et stratifiée

- 44 L'intégration de la morphologie lexicale au composant lexical d'une grammaire générative est l'œuvre de Danielle Corbin et de son équipe. La description de la formation des mots français est fondée sur le lexique existant (au départ le corpus du *Grand Robert de la langue française*), c'est-à-dire sur un ensemble de lexèmes en usage. L'analyse de leur structure interne, liée à leur sémantisme, permet de dégager un ensemble de règles de construction de mots, enchaînant des morphèmes identifiés sous leurs deux faces (signifiant et signifié). Ces règles ouvrent la possibilité de nouvelles créations à l'infini, constituant un lexique virtuel, distinct du lexique réel, ou conventionnel, selon le terme de D. Corbin. Ainsi se trouve reconnue à la fois la créativité lexicale, et sa régulation.
- 45 La régulation n'est pas totalement linguistique, dans la mesure où elle repose sur la diffusion des nouveautés dans la communauté, et leur adoption par un nombre important de locuteurs. Elle est liée au devenir des concepts et des objets correspondants aux mots nouveaux. Mais une fois lexicalisés, les ex-néologismes fonctionnent comme les lexèmes précédemment existants, et se prêtent comme eux aux analyses (segmentation en morphèmes d'un niveau inférieur) déterminées par le sentiment morphologique des locuteurs. Ainsi se trouvent assimilés, et recyclés des éléments dont certains – bien différents à cet égard d'*indécorable* – sont originellement étrangers au système : emprunt, mode de formation plus ou moins aberrant relativement à la morphologie concaténative traditionnelle (compaction, siglaison...). C'est ce mécanisme qui autorise entre autres la dérivation sur des sigles, tel *radariste* sur *radar*, ou *sidéen* sur *sida*.
- 46 C'est donc l'ensemble des opérations de lexicalisation qui assure l'articulation entre le système et les locuteurs, entre la langue et le discours dans la néologie lexicale. Le processus dont l'achèvement se manifeste par l'enregistrement lexicographique est complexe, intégrant le nouveau signe dans le système morphologique et sémantique du lexique. Aucun des auteurs évoqués ne lui consacre un développement propre. Mais, tous seraient d'accord, semble-t-il, avec l'affirmation de J Bastuji (1974) : « La néologie est à la fois usage du code et subversion du code, [...] "créativité gouvernée par les règles et créativité qui change les règles" ».

BASTUJI, Jacqueline (1974) « Aspects de la néologie sémantique », *Langages* n° 36, 6-19.

BIBLIOGRAPHIE

CORBIN, Danielle (1975) « La notion de néologisme et ses rapports avec l'enseignement du lexique », *BREF* n°4.

CUSIN-BERCHE, Fabienne (1999) « Courriel et genre discursifs », in *Internet, communication et langue française*, Jacques Anis éd., Hermès Science Publications, 31-54.

CUSIN-BERCHE, Fabienne, et MORTUREUX Marie-Françoise (septembre 2000. A paraître) « Autonymie et néologie », Actes du Colloque *Autonymie*, Paris 3-Sorbonne Nouvelle, Paris.

DOMERGUE, François-Urbain (1784-1795) *Journal de la langue française*.

DOUGNAC, Françoise (1982) « Aspects de la néologie lexicale dans le *Journal de la langue française* (1784-1795) de F.-U. Domergue », *Linx* n°7, 7-53.

GUILBERT, Louis (1975) *La créativité lexicale*, Paris : Larousse.

MEJRI, Salah (1995) *La néologie lexicale*, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, Tunis.

MORTUREUX Marie-Françoise (2001) *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES-Nathan, Paris : Armand Colin (2^e éd.).

REY, Alain (1976) « Néologisme : un pseudo-concept ? », *Cahiers de lexicologie*, vol. xxviii, 1, 3-17.

REY-DEBOVE, Josette (1971) *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Paris : Mouton,.

REY-DEBOVE, Josette (1998) *La linguistique du signe*, Paris : Armand Colin.

SAUSSURE, de Ferdinand (1969) *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.

Le Robert Méthodique, 1982.

Le Petit Robert Electronique (PRE), 1996.

NOTES

1. Une telle expérience remonte pour moi à 30 ans : il y eut à l'époque, parmi mes élèves de 1^{ère}, une floraison d'« éphémérité ». Encore aujourd'hui, ni le PRE 96, ni le traitement de texte MSWord ne reconnaissent ce nom.

2. Même s'il émane d'un groupe, il ne fait pas partie du stock lexical de la communauté linguistique, par définition.

3. Voir en particulier : Corbin (1975), Mejri (1995), Rey (1976), Rey-Debove (1971).

4. Ainsi l'éloge du verbe *bookmarker* lié à la condamnation de *signéter* par un chroniqueur du supplément interactif du journal *Le Monde*, en date du 31/10/99, in Cusin-Berche et Mortureux , à paraître.

5. J'évite ici d'employer le terme saussurien d'« analogie », car il désigne un type de relation beaucoup plus précis que ce qu'on peut observer dans certains exemples de ce corpus.

6. En voici un extrait, relevé essentiellement dans le journal *Le Monde* de 1997 à 2000 :

Cyber : cyberbouquin, cybercafés, cybercheneur, cyberchocolaterie, cyber-ciel, cybercommercial,

cyberconsommateur, cybercontrebandiers, cyberdémocratie, se cyberdocumenter, cyberdouaniers, cyberéditeur, cyberétalagiste, cyberjournalisme, cyberlibraire, cybermafieux, cybermaquignon, cyberminuit, cybermonde, cybermusée, cyberradio, cybersquattées, cybersquatters, cybersquatting, cybertête chercheuse, cybertrublion, cybertrublion, cybervendeurs.

7. Le sens contemporain de « graphie correcte » n'est pas très ancien. Au 16^{ème} siècle, l'orthographe se confondait avec la morphologie.

8. Voir « Autonymie et néologie », Cusin-Berche et Mortureux , à paraître.

9. En particulier *Le Robert Méthodique* (1982) et *La linguistique du signe* (1998).

AUTEUR

MARIE-FRANÇOISE MORTUREUX

Professeur émérite à l'Université de Paris X - Nanterre